L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 19 DECEMBRE 1871. 46me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 19 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir nos annonces.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, aux Nos. 62 et 64 de la rue de la Douane : Verrerie diverses.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encans, rue Vieille Levée, Nos. 15 et 17 : Marchandises sèches et une facture d'articles de toilette.

Par D. E. Murphy, dans la salle d'encan, au premier étage No 67, rue des Magasins : Faïence et granit.

Par Christian & Paul, à 8 heures et demie du matin au No 172, Canal, entre Baronne et Dryades : Une collection de 300 tableaux à l'huile.

Par Placide J. Spear, au No. 46 du Pas-age de la Bourse, entre Bienville et Douane : Montres de dames en or, chronomètres, chaînes, châtelaines, bracelets, bijouterie, etc.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue Camp : Vente régulière de meubles.

Par N. Vignié : Vente régulière de meubles au No 127, rue Chartres, entre St. Louis et Toulouse.

Par S. Guinault, à 12 cent. ville, encaisseur Jerseyat Avenue Peters : Une vacherie.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan au No. 128, rue de Chartres : Chaussures et bottes fines.

Par Vincent & Co., aux Nos. 62 et 64 de la rue de la Douane : Marchandises sèches étrangères et américaines.

ATTENTION, MESDAMES!

Voici le moment de faire vos emplettes.

1er Continuation de la grande vente sans réserve du stock complet de marchandises sèches et articles de fantaisie de L. Kiernod, encaisseur de l'association et liquidateur, aujourd'hui, à midi, et les jours suivants, par Derbes & Jourdan : R. Derbes, vendeur.

☞ L'attention des détaillants est appelée sur la vente, sans réserve, de 210 caisses de verrerie qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, par Vincent & Co.

Houlzen et Naix. L'attention des détaillants en quincaillerie, des compagnies de chemins de fer, des fondeurs et mécaniciens est appelée spécialement sur l'annonce de D. E. Murphy, encan.

☞ Vente positive et sans réserve de faïence et de poterie jaune, par D. E. Murphy, au premier étage. Voir l'annonce.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au "Picayune Printing Office." 114 et 116, rue du Carondelet.

THEATRES.

Aujourd'hui, Mardi :

OPERA—St J'étais Roi.

ACADEMIE.—Aux Robert.

VARIETES.—Every Body's Friend et Solon Shingle.

Les Comités d'Investigation.

On ne peut nier le mouvement d'opinion qui s'est opéré dans la ville depuis la nomination de citoyens qui a eu lieu récemment dans la Salle de l'Institut. Ce meeting, bien qu'il n'ait encore eu aucune conséquence sérieuse, a donné le branle à la réforme dont on sent si vivement le besoin et tout le monde en est préoccupé. Ce qui ajoute cette préoccupation, c'est la nécessité de justification où se trouvent ceux là même auxquels nous devons adresser nos plus grands maux. On s'étonnait, dans ce meeting de réformistes, non seulement les représentants de ceux qui se plaignent et qui ont tant de raisons de se plaindre, mais encore ceux qui ont contribué le plus à l'appauvrissement de la ville et de l'Etat. Ainsi M. Carter, orateur de la Chambre des Représentants, est venu pour avouer les erreurs commises par les fraudes connues et faire, comme on dit vulgairement, son mea culpa. Nous l'on entendu le gouverneur Warmoth convenir des mêmes torts. Il a mis pendant moins de franchise que M. Carter dans sa confession, car il prétend qu'on tout ce qui s'est passé de mal il n'a pour rien : qu'il a voulu maintes fois intervenir en temps aux différentes de la législature, mais qu'elle l'a en fait contre ses vetos. C'est vrai, mais M. Warmoth passe sous silence les mauvaises lois qu'il a signées, les nombreuses et dont il a profiter pour se construire une très forte fortune personnelle. M. Warmoth a cité cela dans la catégorie des erreurs humaines, ok, par extension il qualifie la même manière les actes de ses prédécesseurs, le Conseil des Administrateurs de la ville. Ils ont pu se tromper, a-t-il dit, mais ils sont honnêtes. Reste soit de l'honnêteté qui enrichit les uns et qui ruine les autres? Les erreurs qui font la fortune de ceux qui les commettent sont suspectes et le gouverneur avec son rêve de réorganisation municipal, aurait bien mieux désirer de ces fonctionnaires honnêtes.

Ces fonctionnaires ont si bien gouverné les affaires de la communauté qu'ils lui ont fait une situation presque impossible. Et l'aveu même de M. Shaw, l'auditeur des comptes publics, il faut aujourd'hui une double administration, une administration pour payer, et c'est vrai, mais pour la gérance et la comptabilité de ceux qui reçoit, et une administration pour la gérance et la comptabilité du pouvoir municipal, c'est à dire des bons et des certificats de dette. Ainsi, plus nous avons appauvrissons, plus il nous faut employés pour établir et constater nos misères.

C'est pour faire enquête sur cet état de choses que plusieurs comités de citoyens se sont formés. Ce besoin d'enquête ne prouve pas qu'on ait sur les créatures de M. Warmoth la même opinion que les deux toute investigation il y a suspicion, il faut que la suspicion soit forte puisque le comité de perquisition a nommé pour chaque département de l'administration municipale. C'est un point de gagné sur M. Warmoth, mais gagnera-t-on le second? Un résultat sera t-il obtenu?

Il faut bien le dire tout de suite pour ne le désappointement soit moins amer : les trésoriers administrateurs de ville n'apprendront rien qu'on ne sache déjà. Les archives et les contrats, les travaux publics et les frais sont tous connus. La question n'est pas de savoir si ce qui a été dépensé est constaté par des chiffres, il est certain que cela a été fait ; mais la question est de savoir si les contrats n'ont pas été trop onéreux et s'il n'y a pas eu fraude. Or, qui prouvera jamais la collusion? Cette preuve est tout bonnement impossible et les investigateurs n'en apercevront tout d'abord. Depuis qu'on a renoncé à mettre à l'encan les contrats excédant le montant fixé par l'ancienne charte, des sommes immenses ont été dépensées impunément, et ces sommes très facilement, quoqu'en dit le gouverneur, ne rentrent jamais dans le trésor de la ville. Cet abus date de loin et remonte à plusieurs années. Il arrivait avant la charte qui nous régit actuellement, on avait trouvé moyen de déjouer les précautions de l'ancienne. On divisait et on subdivisait les contrats de manière à ne pas dépasser la limite taxée, et l'on échappait ainsi à la loi embarrassante de l'adjudication publique. Nous avons en entre les mains l'aveu de ce que nous avançons. Un incident alternant nous montre, il y a deux ans, une chaîne basse de comptes s'élevant tous à la somme de $50 et approchant de cette somme, mais ne la dépassant jamais.

Il faut ajouter à ces pertes, vraies ou calculables, les salaires d'officiers inutiles et un immense arriéré de taxes perdu par la faute de l'administration. Cet arriéré s'élève à plusieurs millions.

Mais on sait tout cela. L'investigation sur tous ces points ne peut rien nous apprendre. L'investigation ne nous apprendra pas non plus ce que nous devons à une Législature qui a voté une surtaxe à un parti. La taxe pour la police métropolitaine, la taxe pour les écoles publiques, plusieurs taxes spéciales, celles cuit autres du district, tout cela du parc de ville, suffisaient pour mettre en désarroi les finances d'une ville plus riche que la nôtre.

Si nous mettons maintant en ligne de compte les quatre millions en bons pour le rachat des billets de ville, et les pertes provenant de pombreux procès, nous comprendrons facilement que la dette de la ville dépasse 20 millions et soit même sur le point d'atteindre à 25 millions, suivant les aperçus de maire Flanders.

Cela nous fait une situation à peu près irrémédiable, en ce sens qu'aucune découverte de fraude particulière ne pourrait la changer. La dette est le résultat des abus d'une Législature radicale qui a favorisé toutes les exactions, toutes les fraudes et toutes sortes d'abus. Or, nous ne connaissons que deux moyens de se débarrasser d'une dette, c'est de la payer ou de la répudier. La payer nous ne pouvons : la répudier nous blessons, bien qu'en grande partie elle soit illégitime, ayant surtout profité à des voleurs. Mais les voleurs ne sont pas inscrits dans les livres de l'Hôtel de Ville et les administrateurs actuels n'ont rien à répondre à ce sujet, car ce sujet, nous l'avons rien à leur demander.

Alors sur quoi l'investigation portera-t-elle? Sur les frais de prison, de maison de travail et sur des comptes de shérif? Mais c'est peu de chose, et tout en admettant la nécessité d'opérer des réductions sur ces divers chapitres et sur les frais de bureaucratie, ainsi que l'entend le maire Flanders, le résultat, si on l'obtient, sera toujours fort chétif en regard de toutes les charges que le gouvernement radical a fait peser sur nous.

Toutefois, si l'on ne peut secouer ce fardeau, il faut au moins empêcher qu'il ne devienne plus lourd en coupant court à tout projet onéreux et en condamnant toute entreprise non impérieusement exigée par l'intérêt public. Nous rangeons dans cette dernière catégorie le travail de dessèchement commencé entre le côteau de la Métairie et le lac, et ce malheureux projet d'ordonnance sur les waterworks, projet entièrement conçu et commandé dans l'intérêt d'une compagnie. Le prétendu dessèchement, s'il s'achève, ne coûtera pas moins de quatre millions et l'extension des tuyaux des waterworks coûtera plus de deux millions. Pourrions-nous supporter ce surcroît de dette? Evidemment non. Il faut donc que les comités de citoyens s'entendent et se coalisent pour obtenir des administrateurs de ville l'abandon de ces projets.

Il faut aussi qu'ils agissent auprès des Chambres et auprès du gouverneur pour faire rappeler la taxe du Parc, la taxe de la Police métropolitaine et la taxe des Ecoles Publiques. Tout cela doit dépendre du Conseil de ville qui les réglera sur les ressources qu'il possède sans se préoccuper des considérations de parti. Il faut encore que les comités demandent aux Chambres une limite dans les dépenses de l'administration municipale, et la suppression de deux départements inutiles, celui du Commerce et celui des Waterworks; il faut enfin qu'un pouvoir souverain soit donné au maire sur l'ensemble du budget.

Eu fait de mesures propres à accroître les ressources de la ville, il faut que les comités demandent la mise à ferme de tout ce qui peut être affermé dans la perception des revenus municipaux, tels que les droits du quanage ou de wharfage, les abonnements aux waterworks et le recouvrement des licences. Il faut, et cela par dessus tout, qu'ils obtiennent le rétablissement de la clause de la Charte de 1856, relative à l'adjudication des contrats.

Une garantie suprême et qu'aucun mieux que tout ce que nous avons dit, serait une condition de cens imposée à tout électeur municipal.

La Charte de 1856 exigeait de chaque membre des Conseils un certificat d'assessement de $2000 en propriété foncière. Il vaudrait mieux imposer cette condition aux électeurs qu'aux élus : nous y verrons, quant à nous la sauvegarde de l'avenir.

Voilà ce qu'il faut faire pour la ville si on veut la protéger. Que les comités d'investigation se pénètrent de cet esprit et agissent dans ce sens, et ils feront plus pour les contribuables et pour la prospérité de la Nouvelle-Orléans, que s'ils passaient dix ans de leur vie à étudier et à vérifier des livres de compte qui ne leur apprendront rien.

GRAND ASSAUT D'ARMES.—Le club d'escrime de la Nlle-Orléans qui a été fondé, il y a trois ans, dans le but de ne pas laisser se perdre entièrement, parmi nos jeunes gens, le goût de cet exercice à la fois noble et hygiénique, se propose de donner un grand assaut d'armes, dans la salle à l'encouragne de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, le dimanche 24 décembre, veille de la Noël. L'assaut est donné au bénéfice des deux professeurs du club, MM. Gilbert et Gustave Rosiere. M. Gilbert Rosiere, qui a aujourd'hui 64 ans, donne des leçons d'armes à la Nouvelle-Orléans depuis plus de 30 ans, et il compte ses anciens élèves par centaines. Si chacun d'eux, se rend à l'assaut, la salle sera remarquée par le nombre et l'habileté des tireurs. Il y aura aussi des pièces de théâtre, des chansonnettes et un grand assortiment de lots pour les brasseurs et autres. Ces lots choisis seront vendus au poteau No 16, 3d District ou au magasin, à très bon marché.

ASSESSEMENT No. 77, 78, 79 et 80.—Voyez la colonne des annonces spéciales.—Mort de C. W. West, Jacob Hughes, Margaret Dicket et Rutson Newlove, payable au Bureau de l'Association d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la Vie—rue Carondelet, 120. Montant payé $2,000.

☞ Rien de plus ravissant à contempler qu'une tête blonde de petit garçon sortant du Rob't E. Lee, armé d'un de ces jolis chapeaux de fantaisie que l'on ne trouve que là.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

☞ Nous recommandons les chapeaux de soie et de feutre, les coiffures de fantaisie de tout genre pour hommes et enfants que l'on trouve au R. E. Lee. En égard au bon marché de ses articles, le Robert E. Lee, en ce temps de misère, devient une véritable institution d'utilité publique.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 103, de la rue du Canal.

CHRONIQUE LOCALE.

CÉLÉBRATION DE LA SAINTE-BARBE.—La célébration de la fête de la Sainte-Barbe, patronne des artilleurs, avait été, comme nous l'avons dit, renvoyée à dimanche dernier. Elle a eu lieu en grande pompe à la Cathédrale, sous les auspices de l'archevêque Perché. Le régiment d'artillerie, commandé par le colonel Squires, et comptant environ 300 hommes, s'est rangé en ligne devant la Cathédrale et au signal donné il est venu former la haie dans l'allée du milieu de l'Eglise, livrant passage à l'archevêque et à son escorte qui sont entrés pendant que les cloches sonnaient à toute volée et que l'orgue faisait retentir les voûtes de ses sons harmonieux. L'archevêque était en grand costume et l'aspect général de l'église présentait quelque chose de saisissant, et avait ce caractère imposant que présentent les grandes solennités du culte catholique.

Pendant le service, le père Ferrec, après avoir reçu la bénédiction de l'archevêque, a parcouru les rangs des artilleurs agenouillés et leur a donné la bénédiction.

Le père Mignot a prêché en français et après lui l'archevêque a prononcé, de sa place, en anglais, une courte allocution à l'adresse des artilleurs et dans laquelle il a fait allusion à leur patronne, Sainte-Barbe.

Pendant que le chœur chantait le credo, quatre quetenses escortées par des officiers de l'artillerie, ont fait une quête au profit de l'asile des orphelins du Troisième District.

La grand'messe a été exécutée sous la direction de M. A. Cartier, l'organiste de la cathédrale. Le *Tuo Creator* a été chanté par M. Berton ; l'*Ave Maria*, par Mlle A. Ecoles Publiques. Tout cela doit dépendre du Conseil de ville qui les réglera sur les ressources qu'il possède sans se préoccuper des considérations de parti. Il faut encore que les comités demandent aux Chambres une limite dans les dépenses de l'administration municipale, et la suppression de deux départements inutiles, celui du Commerce et celui des Waterworks; il faut enfin qu'un pouvoir souverain soit donné au maire sur l'ensemble du budget.

Eu fait de mesures propres à accroître les ressources de la ville, il faut que les comités demandent la mise à ferme de tout ce qui peut être affermé dans la perception des revenus municipaux, tels que les droits du quanage ou de wharfage, les abonnements aux waterworks et le recouvrement des licences. Il faut, et cela par dessus tout, qu'ils obtiennent le rétablissement de la clause de la Charte de 1856, relative à l'adjudication des contrats.

Une garantie suprême et qu'aucun mieux que tout ce que nous avons dit, serait une condition de cens imposée à tout électeur municipal.

La Charte de 1856 exigeait de chaque membre des Conseils un certificat d'assessement de $2000 en propriété foncière. Il vaudrait mieux imposer cette condition aux électeurs qu'aux élus : nous y verrons, quant à nous la sauvegarde de l'avenir.

Voilà ce qu'il faut faire pour la ville si on veut la protéger. Que les comités d'investigation se pénètrent de cet esprit et agissent dans ce sens, et ils feront plus pour les contribuables et pour la prospérité de la Nouvelle-Orléans, qu'ils passaient dix ans de leur vie à étudier et à vérifier des livres de compte qui ne leur apprendront rien.

GRAND ASSAUT D'ARMES.—Le club d'escrime de la Nlle-Orléans qui a été fondé, il y a trois ans, dans le but de ne pas laisser se perdre entièrement, parmi nos jeunes gens, le goût de cet exercice à la fois noble et hygiénique, se propose de donner un grand assaut d'armes, dans la salle à l'encouragne de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, le dimanche 24 décembre, veille de la Noël. L'assaut est donné au bénéfice des deux professeurs du club, MM. Gilbert et Gustave Rosiere. M. Gilbert Rosiere, qui a aujourd'hui 64 ans, donne des leçons d'armes à la Nouvelle-Orléans depuis plus de 30 ans, et il compte ses anciens élèves par centaines. Si chacun d'eux, se rend à l'assaut, la salle sera remarquée par le nombre et l'habileté des tireurs. Il y aura aussi des pièces de théâtre, des chansonnettes et un grand assortiment de lots pour les brasseurs et autres. Ces lots choisis seront vendus au poteau No 16, 3d District ou au magasin, à très bon marché.

ASSESSEMENT No. 77, 78, 79 et 80.—Voyez la colonne des annonces spéciales.—Mort de C. W. West, Jacob Hughes, Margaret Dicket et Rutson Newlove, payable au Bureau de l'Association d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la Vie—rue Carondelet, 120. Montant payé $2,000.

☞ Rien de plus ravissant à contempler qu'une tête blonde de petit garçon sortant du Rob't E. Lee, armé d'un de ces jolis chapeaux de fantaisie que l'on ne trouve que là.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

☞ Nous recommandons les chapeaux de soie et de feutre, les coiffures de fantaisie de tout genre pour hommes et enfants que l'on trouve au R. E. Lee. En égard au bon marché de ses articles, le Robert E. Lee, en ce temps de misère, devient une véritable institution d'utilité publique.

ECO. VERMERSCH.

Ce pauvre hère se croit évidemment, de par son passé, obligé de mettre quelque pourriture dans chacune de ses phrases. Il est à blâmer sans doute, mais combien davantage il est à plaindre!

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Nouvelle convention de paix entre la France et l'Allemagne.

Attitude de l'Espagne vis-à-vis des Etats-Unis.

Elections pour les Cortès dans la péninsule.

Triomphe des républicains dans quantité de villes.

La maladie du prince de Galles.

Détails donnés par le "Times" de Londres.

Hausse sur le coton.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Sandringham, 11 déc., 5 heures du soir — Le prince n'a pas eu de repos dans l'après-midi ; mais l'épuisement n'a pas augmenté.

Londres, 11 déc — Un télégramme non officiel daté de Sandringham à 1 heure dit : Il est évident, d'après la tristesse qui règne ici, que les dernières heures du prince de Galles approchent. Toute la famille royale est dans la douleur. On tient de bonne autorité que le prince n'a repris connaissance qu'une fois depuis le 1er décembre. Les enfants du prince, la reine et autre membres de la famille royale ont été fréquemment appelés après du lit du prince, hier et aujourd'hui.

Sandringham, 11, 10 h. du soir—Le prince de Galles n'a pas dormi dans la matinée, mais son état général n'a pas changé.

Berne, 11 déc — L'Assemblée fédérale a passé un acte légalisant les mariages civils.

Francfort, 11 déc — Les plénipotentiaires de France et d'Allemagne ont signé une convention de paix additionnelle aujourd'hui.

Londres, 11 déc — Une dépêche de Bombay dit que le choléra, sévit parmi les natifs de Lucknow et des environs.

Londres, 11—Sur l'invitation de l'archevêque de Canterbury, des prières avec deux genoux ont été introduites dans le service de l'église anglicane, hier. Dans les églises catholiques romaines, les synagogues et les chapelles des prières spéciales ont été dites. Un sentiment de chagrin pour le prince et de sympathie pour l'avenir est profond et partagé au loin. Les affaires sont presque entièrement suspendues dans tout le royaume.

Les lignes télégraphiques sont bloquées par la multitude des messages échangés concernant le prince. Un manifeste beaucoup d'anxiété pour avoir les dernières nouvelles.

Les journaux du matin et du soir publient toutes les lettres de condoléance aux Princes, et les éloges funèbres.

Le télégraphe de Sandringham a été fermé pour le public, parce qu'il était monopolisé par des messages adressés à la reine par des chapelains, des empiriques, et par des personnes officieuses, qui offrent leurs bons avis et leurs secours.

Une dépêche de Madrid dit : Le résultat d'un conseil tenu aujourd'hui, sur les affaires cubaines a été l'envoi d'un attaché à Washington avec des dépêches à la légation cosmopolitaine a déjà reçu des instructions représentant l'attitude des Etats-Unis vis-à-vis de l'Espagne à Cuba. Elles se réfèrent à la conférence des ministres américain et espagnol, étant de nature à affecter les réclamations de l'Alabama dans la conférence de Genève. On prétend qu'il fourni des précédents en faveur du gouvernement anglais.

L'occasion de l'affaire du Hornet et du Florida, plusieurs conférences ont eu lieu entre le ministre espagnol des relations étrangères et le ministre anglais à Madrid. Les dépêches au sujet du refus aussi échangées entre les cabinets de Madrid, de Florence et de Berlin, le gouvernement espagnol étant évidemment engagé à assurer la neutralité aux Etats-Unis.

Madrid, 11 déc—Les élections pour les Cortès ont eu lieu aujourd'hui, dans toute l'Espagne, et il est déjà connu que les républicains ont complètement défait les candidats dans 23 capit. de provinces sur 48, et dans 43 villes moins considérables.

Londres, 11 déc—La grève des opérateurs télégraphiques continue au grand embarras du public. Les messages accumulent et l'on craint de sérieux délais dans le service public et le service privé.

Le Times reçoit ce matin de longues toutes ses colonnes aux nouvelles sur la maladie du prince et à des commentaires sur un résultat fatal possible. Plusieurs colonnes sont remplies de dépêches décrivant la manière dont les nouvelles sont reçues dans les provinces.

Le *Times* donne aussi en détail l'histoire des progrès de la fièvre. Le rapport de ce journal dit que bientôt après que la fièvre se fut déclarée, le prince commença à se décanger. Le seul intervalle de lucidité qu'il a eu a été le jour de la naissance de sa fille, le 1er décembre. Il dit d'un son de voix naturel :

C'est aujourd'hui le jour de la naissance de la princesse. Dans une autre occasion, il demandait avec anxiété des nouvelles de la Reine, et il dit : "La Reine est-elle arrivée d'Ecosse? Sait-elle que je suis malade?" A l'exception de ces deux intervalles, le Prince n'a pas repris connaissance jusqu'à ce moment.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 11 déc — Probabilités — Rien pour le Sud ni pour la côte du Golfe.

Washington, 11—La Cour Suprême a décidé, aujourd'hui, qu'on pouvait soumettre à une licence la vente sur échantillon.

Le Secrétaire du Trésor, M. Boutwell, du trésorier Spinner, a été mis dans les mains d'un comité nommé par le juge Bonivell. L'investigation prendra plusieurs mois; mais dans l'intervalle les affaires ne seront pas interrompues attendu que le comité fournira chaque jour au trésorier les fonds dont il aura besoin dans la journée.

SÉNAT — M. Sumner a été dispensé de servir dans le comité des élections et des privilèges. Nombreuses pétitions ont été présentées en faveur de la libre importation du sel.

Le bill de M. Sumner abolissant le bureau du Revenu de l'Intérieur a été référé au comité de finance.

Le traité supplémentaire avec le Mexique conformément à la décision de la commission pour le règlement des réclamations, a été ratifié.

M. Morton présente une résolution concurrente pour que le Congrès s'ajourne *sine die* le troisième lundi de mai.

En séance exécutive, plusieurs nominations sont confirmées.

CHAMBRE. — Plusieurs bills sont présentés, y compris un bill pour une amnistie sans exception, par M. Cox; pour rappeler les récompenses à accorder aux dénonciateurs; pour rendre les étrangers éligibles à la présidence; pour relier le Mississippi au Pacifique, par un canal maritime; pour régler les contrats des malles.

Une résolution concurrente a été présentée pour l'ajournement des Chambres du 21 décembre au 8 janvier.

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 11 déc—Arrivée à destination, les steamers Darian et Virginia.

New York, 11 déc—Nombres d'internationaux se sont rendus à la cour où leurs cas étaient jugés. Ils portaient des rubans et des plumes rouges et des cravates rouges d'une manière très apparente. A la prière de Shandley, il a mis fin à la jeune Shandley a une hors de pour les prisonniers par la raison qu'ils avaient été suffisamment punis. La foule les a reçus avec enthousiasme. Leur dernière rouge leur a été rendu.

Un grand meeting et une paradé sont projetés pour une soirée de cette semaine.

Columbia, 11—Quelques de la Cour des Etats-Unis prononcera la sentence des prisonniers qui ont avoué leur culpabilité, elle déterminera la section de l'acte des Ku-Klux qui doit être appliquée.

Louisville, 11—Le professeur Aikest a déposé, dans l'affaire Wharton, que n'ayant trouvé ni strychnine ni arsenic. Il avait supposé à la présence de l'antimoine qu'il a découvert en effet, après deux ou trois essais caractéristiques. Il a rapporte en détail le procédé et le traitement pour déterminer la présence de l'antimoine mais non de l'antimoine pur.

La quantité ne pouvait pas être au-dessus de 20 grains. Les 10 grains de substance ne venant de Mme Wharton dit qu'on a trouvé 3 grains d'antimoine de tartre.

Le témoin questionné sur le sédiment trouvé dans les vases de Mme Wharton dit que ce sédiment était de l'antimoine de tartre, et non arsenic. Le sentiment, le jugement de 12 jurés, plusieurs centaines de millions d'argent.

D'après le cabinet d'Athènes, les bulles concernant les Iles Ioniennes, ne seront pas comprises dans la cession accordée à la compagnie franco-italienne, à laquelle il contient le droit de creuser du minéral qu'il contiennent.

L'affaire en est là; il est question de la terminer par un arbitrage.

Boston, 11 déc — Le candidat des démocrates et des citoyens, Gaston, a été réélu maire aujourd'hui. On a mis de côté la politique de parti dans l'élection du maire et des deux branches du Conseil de Ville.

Le grand-duc Alexis, légèrement indisposé, n'est pas sorti aujourd'hui. Le soir il a donné un banquet particulier à quelque 25 personnes, parmi lesquelles le gouverneur Claflin et le maire Gaston.

Boston, 11 déc—Le Grand-Duc s'arrête pas en Canada avant mercredi ou jeudi. Il doit être à Ottawa lundi 18 du courant.

New York, 11 déc—Le procès de Mme Burns, la tricoteuse en avortements, a commencé aujourd'hui.

On dit que Jas Fowler, mort à Manhasset, Long Island, en août dernier, a été empoisonné par sa femme, qui le quitta pour un plus jeune frère. Le corps a été exhumé et l'estomac est entre les mains du professeur Doremus, désigné pour en faire l'analyse.

On rapporte que les réformistes s'entendent pleinement avec le maire Hall pour sa candidature officielle future.

John Pellet et Izzy Lazarus, convaincus d'enregistrement illégal, ont été condamnés respectivement à deux ans et demi de prison.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 11 déc—Descendant le S. W. Sender. Temps clair et froid.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud Ouest, 11 déc—Arrivées, la barque américaine Patmos, en 30 jours de Liverpool, avec une cargaison générale ; la barque espagnole Moder, en 47 jours de Rio Janeiro, avec du café.

MARCHES EUROPEENS.

Londres, 11 déc., au soir — Consolidés 92.

Paris, 11 déc — Rentes 55.75.

MARCHES AMERICAINS.

New York, 11 déc—Coton ferme. Vendu 5750 balles. Middling 30, Orleans 29 3/4.

New York, 11 déc, au soir—Argent serré à la clôture. Sterling 109. Or 110 1/2. Gouvernements fermes.

New York, 11 déc—Café calme et ferme, Rio 19 3/4 à 20. Sucre ferme; beau 8 à 8 1/2 ; Cuba 8 7/8 à 9 3/4. Mélasse de la Nlle-Orléans de 48 à 52.

Chicago, 11 déc—Farine en bonne demande, inchangée ferme. Maïs en bonne demande de 72 1/4 à 1 2/. Porc 15. Graisse demandée à 8 5/8.

Memphis, 11 déc — Coton excité. Middling 19 1/4.

Mobile, 11—Coton actif et excité, middling 19 à 19 1/4; stock 11,862.

Cincinnati, 11—Coton ferme, middling 18 3/4, stock 19,884.

Savannah, 11 — Coton animé et actif, middling 19 1/4; stock 65,255.

Dépêches d'hier soir.

Madrid, 10.—Le message du président Grant sur les affaires cubaines a produit ici une vive sensation. Le gouvernement est décidé à garder une attitude ferme. On va envoyer immédiatement à Cuba 400 hommes de renfort avec deux generaux et quatre navires blindés.

Washington, 11—Sénat—M. Robertson a présenté un bill d'amnistie qui a passé à la majorité de 36 voix contre 11. Les noms des officiers de l'armée et de la marine qui sont entrés au service confédéré.

Le bill de M. Sumner abolissant le bureau du Revenu de l'Intérieur a été référé au comité de finance.

Le traité supplémentaire avec le Mexique conformément à la décision de la commission pour le règlement des réclamations, a été ratifié.

M. Morton présente une résolution concurrente pour que le Congrès s'ajourne *sine die* le troisième lundi de mai.

En séance exécutive, plusieurs nominations sont confirmées.

CHAMBRE. — Plusieurs bills sont présentés, y compris un bill pour une amnistie sans exception, par M. Cox; pour rappeler les récompenses à accorder aux dénonciateurs; pour rendre les étrangers éligibles à la présidence; pour relier le Mississippi au Pacifique, par un canal maritime; pour régler les contrats des malles.

Une résolution concurrente a été présentée pour l'ajournement des Chambres du 21 décembre au 8 janvier.

SUISSE.

Les journaux suisses nous apportent le résultat du scrutin ouvert dimanche, pour l'élection du pouvoir exécutif de la République.

Voici les candidats qui, ayant obtenu la majorité des voix, ont été élus au Conseil d'Etat :

MM. Emile Cambonades, 8132 voix ; Henri Fazy, 8,005 ; Moïse Vautier, 7,175 ; Amédée Girod, 7,617 ; Antoine Carteret, 7,197 ; Michel Chauvet, 6,557 ; Jacques Ormond, 6,268.

C'est la liste approuvée à la fois par le parti radical modéré et par le parti indépendant qui a réuni plus de 6,500 suffrages, tandis que la liste opposée, celle des radicaux extrêmes, mais avec les partisans de l'Internationale, en a obtenu un peu plus de 2,200.

Quant au parti catholique, dit le *Journal de Genève*, il a constaté ses voix sur une liste qui émanait bien de son initiative, et les 1,000 suffrages qu'il a donnés à M. Fazy ne prouvent pas en faveur de l'influence qu'il exerce dans le pays.

— Un différend d'un intérêt financier considérable s'est élevé dans la Grèce, d'une part, et la France et l'Italie, de l'autre. Il s'agit de l'exploitation, par une compagnie franco-italienne, des mines d'argent du Laurion.

Non contente d'exploiter les mines qui lui ont été concédées, cette compagnie entend sérieusement faire des recherches dans les régions antiques qui se trouvent dans le voisinage. Ces régions appartiennent de l'ancienne Grèce, et le gouvernement grec prétend que ce sont des mines de l'Etat.

Le litigeux provient de l'appréciation qui a été faite au siècle de Périclès, de ces mines. Le sentiment, le jugement de 12 jurés, plusieurs centaines de millions d'argent.

D'après le cabinet d'Athènes, les bulles concernant les Iles Ioniennes, ne seront pas comprises dans la cession accordée à la compagnie franco-italienne, à laquelle il contient le droit de creuser du minéral qu'il contiennent.

L'affaire en est là; il est question de la terminer par un arbitrage.

Les Souscriptions EN FAVEUR DES INCENDIÉS DE LA POINTE-A-PITRE.

Fauconnet, gérant du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, nous communique l'accusé de réception qu'il vient de recevoir du gouverneur de la Guadeloupe. Nous le publions avec sa lettre d'envoi qui a été insérée dans le *Comité Officiel* de cette colonie.

"Nelle-Orléans, le 6 octobre 1871.

"Monsieur le Gouverneur,

"Me voici enfin, un temps le lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 juillet, pour, faisant compatriote le territoire lucendie de la Pointe-à-Pitre et demandant mon concours auprès des habitants de la Nouvelle-Orléans pour obtenir d'eux aide et secours en faveur des victimes de cette catastrophe.

"En suite de l'ordre que je me suis empressé de faire dans les journaux de cette ville, un comité a été immédiatement formé sous la présidence de M. Edgard Farre, créole de la Guadeloupe, et, grâce aux efforts et au zèle des membres de ce comité, une somme de 3,400 gourdes 10 cents a pu être remise à l'agent des échanges de 1 fr. 48 cent., à produits cette de 16,120 fr. ce sont que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints en titre de prêts subjectif comme tirés à votre ordre sur MM. Fould et Cie, de Paris.

"Je suis heureux, Monsieur le Gouverneur, de ne pouvoir compté l'étude lent de m'attendre après les nombreuses contributions que depuis plus d'une année la population de cette ville n'a tenu de faire en faveur des victimes de notre malheureuse guerre, et, tout en accusant à M. Lesne réception de la traite en question, j'ai cru devoir prendre sur moi de la transmettre en votre nom, ainsi que les membres du comité et les généreux donateurs.

"Je vous serai obligé de m'accuser réception de cet envoi, et d'agréer l'assurance de ma haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Gouverneur,

"Votre très-humble et obéissant serviteur,

"E. FAUCONNET.

"Gérant du Consulat."

Gouvernement de la Guadeloupe et Dépendances.

Basse-Terre, le 27 novembre 1871.

Monsieur le Consul,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la traite de 16,120 fr. 48 cent. dont m'avez transmise par votre lettre du 6 octobre dernier, et qui représente le montant des souscriptions ouvertes en faveur des victimes de l'incendie de la Pointe-à-Pitre, par les soins du comité de la Nouvelle-Orléans.

Je vous remercie, Monsieur le Consul, du concours empressé que vous m'avez prêté, et je vous prie de transmettre l'expression cordiale de ma gratitude au comité et à son honorable Président, M. Edgard Farre.

J'ai cru devoir faire publier votre lettre dans la Gazette Officielle de la Guadeloupe, dont vous trouverez ci-inclus un exemplaire afin que la malheureuse population de la Pointe-à-Pitre puisse apprécier le zèle et les efforts de nos compatriotes de la Nouvelle-Orléans, qui ont pu réaliser ce magnifique résultat, malgré les difficultés contre lesquelles ils avaient à lutter.

Agréez, Monsieur le Consul,

l'assurance de ma considération très distinguée,

O. COUTURIER.

Un homme, dont le nom est connu dans la même intrigue, hier, dans les Eclipses, vient d'être condamné à la déportation simple pour avoir servi activement la Commune.

SCHIEDAM SCHNAPPS.—Aujourd'hui que l'on consomme tant de spiritueux et que les consommateurs ont si souvent à se demander si leur système n'est pas graduellement affaibli par des boissons frelatées, il est bon de pouvoir compter sur moins sur la pureté d'une des liqueurs populaires de cette époque. Nous voyons citer les Schiedam Schnapps consignés à G'Ulpolpho Wolfe. Tout en faisant une déduction raisonnable des surprenses et diversions actives ou neutralisantes qu'on lui attribue, c'est quelque chose que d'être assuré par des médecins et autres connaissances scientifiques que nous avons dans la cité et qui ne sont pas qui, pris en quantité modérée, et dans des conditions de santé ordinaires, constitue un stimulant bienfaisant pour les fonctions animales, et qui, même pris avec excès, ne laisse que le minimum des maux inévitables de tout abus. Le Schiedam occupe le dernier rapport cette année, et est incontestablement supérieur à la masse d'autres liqueurs du même genre qui ont été attribuées à ce nom compliqué de Schiedam Schnapps. Son goût agréable, ses propriétés toniques, et la facilité qu'elle possède d'accroître l'appétit et la vitalité peuvent être attribuées à la pureté de sels principal élément. Elle diffère des autres genièvres de Hollande qui sont le produit du *juniper communis*, les Schnapps étant faits avec le genièvre italien, qui donne une liqueur aromatique plus fine. Si les décoctions dans l'intérêt du public de distribuer la pratique trop commune de fabriquer des mélanges nuisibles sous le nom de